



Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2024

1. Adhésion au Marché d'Accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD):

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Centre de Gestion a engagé une consultation, via la centrale d'achat en tant qu'intermédiaire, pour proposer une mission d'accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPD), dans la continuité du marché de mise en conformité au titre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), proposé entre 2019 et 2024. Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum, avec un maximum exprimé en quantité. Le marché sera d'une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2025, renouvelable une fois pour la même période.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'adhérer à l'accord cadre concernant la mission d'accompagnement en qualité de délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD proposé par la Centrale d'achat du CDG79, pour un montant annuel de 340€ HT.

2. CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL RELATIVE A L'ÉCHANGE et L'USAGE DES DOCUMENTS CADASTRAUX et DES DONNEES COMPOSITES:

Monsieur le Maire présente une nouvelle convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites. La contribution syndicale annuelle sera de 400€, pour une durée de 5 ans.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette dernière.

3. Questions diverses :

- Trois propositions **d'aménagement des toilettes de la salle des fêtes** ont été faites afin de réaliser des travaux de réfections. A été retenue par le conseil, une demande de proposition supplémentaire de la part de l'architecte en supprimant la cloison intermédiaire proposée.

- **Demande d'un administré du mois dernier** : Savoir s'il est possible de mettre un passage piéton devant l'arrêt de bus à Bégrolles : Monsieur le Maire est en droit de choisir l'installation du passage piéton. Une demande sera quand même effectuée auprès du Département pour orienter le choix de l'emplacement de ce passage piéton.

- **Acquisition salle Ste Thérèse** : la signature du compromis de vente se fera le 18 décembre.

- **Ecole** : Suite aux départs de certaines familles, l'effectif scolaire est en baisse ayant de lourdes conséquences pour les années à venir. Une concertation avec les maires de communes voisines va être envisagée pour le devenir de notre école.

- Suite aux événements récents, **l'attribution du logement rue de l'Eglise** a été soumis à un vote : 7 pour, 2 contre, 3 abstentions. Le logement sera proposé à la famille Pernel.

- Proposition de travailler sur un **projet de logement léger** pour attirer une population plus jeune.

- Présentation du **projet de l'association « Histoire et Patrimoine »** de Bécéleuf qui propose à la vente une catalogue sur la ville de Saint Laurs. Les précommandes seront prises en mairie et les commandes devront se faire auprès de l'association. Un document explicatif sera inclus dans le bulletin municipal à venir.

- Suite aux entretiens annuels faits avec les agents de la commune : une réflexion sur le **regroupement de caves urnes au cimetière** est en cours.

- **Local ancienne boucherie** : le conseil valide la mise à disposition de ce bâtiment aux associations qui en ont besoin : APE, Sport et Loisirs, Chasse. Une convention de mise à disposition sera signée avec chacune d'elles.

- Evocation des **problèmes de stationnements de véhicules** sur les trottoirs PMR. Pour rappel, le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur ces trottoirs.

- **Prochain conseil** le.

- **Autres dates** : Vœux du Maire le 17 janvier 2025 à 19h
Goûter des aînés : 01 février 2025 à 16h